



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

DELIBERATION N° 187/2021/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 17 DECEMBRE 2021 A 09H00
À LA SALLE DE DÉLIBÉRATION « DANIELLE BREVET » DE LA CACL

PORTANT APPROBATION DE LA PASSATION DU MARCHÉ PUBLIC PAR LA CENTRALE D'ACHAT DU TRANSPORT PUBLIC (CATP) POUR LE COMPTE DE LA CACL POUR L'ACQUISITION DE NOUVEAUX BUS URBAINS

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Conseillers Présents : 29
Nombre de Procuration : 05
Date de convocation : mercredi 08 décembre 2021

Nombre de suffrages exprimés : 34
Vote :
Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le vendredi dix-sept décembre à neuf heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Gilles ADELSON, 1^{er} Vice-Président - Monique AZER (visio) - Serge BAFEAU, Conseiller - Julner BELIZAIRE - Ruth BIDIOU-CEPRIKA (Visio) - Pascal BRIQUET - Daniel CASTOR - Louis-Mike CALUMEY - Jean-Philippe CHAMBRIER - Kenny CHEN-TUNG - Claire CHINON - Xavier CLERVAUX - Liser CLIFFORD (visio) - Yahya DAOUDI - Corine DIMANCHE – Elaine JEAN - Farah KHAN, 7^{ème} Vice-Présidente - Patrick LECANTE, 4^{ème} Vice-Président - Yolande MILZINCK-CINCINAT - Sandrine JACQUES-GAÏL - Roland LOE-MIE, 1^{er} Membre du Bureau - Hélène PAUL - Claude PLENET, 3^{ème} Vice-Président - Stéphanie PREVOT BOULARD, 3^{ème} Membre du Bureau - Anne-Michèle ROBINSON, 6^{ème} Vice-Présidente - Hélène SERVIUS - Rolande SILEBER - Eliodore TORVIC - Patricia VICTOR

ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES : Dominique BERTON → **Procuration** à Patricia VICTOR - Albanie CIPPE, 9^{ème} Vice-Présidente → **Procuration** à Anne-Michèle ROBINSON - Thierry ELIBOX, 8^{ème} Vice-Président → **Procuration** à Yolande MILZINCK-CINCINAT - Phong LY, 5^{ème} Vice-Président → **Procuration** à Patrick LECANTE - Seedna DELAR → **Procuration** à Daniel CASTOR

ÉTAIENT ABSENTS : Jean-Victor CASTOR - Eugène EPAILLY - Christian FAUBERT - Serge FELIX - Teed GASPARD - Nestor GOVINDIN - Chester LEONCE - Mickaël MANCEE - Tineffa NAISSO - Marie-Laure PHINERA-HORTH - Axel RINO - Magali ROBO-CASSILDE, 2^{ème} Membre du Bureau - Corinne SIGER - Serge SMOCK, Président - Sandra TOCHIMARA

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Rolande SILEBER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu la délibération N° 87/2020/CACL du 14 octobre 2020 portant approbation de l'adhésion de la CACL à la Centrale d'Achat du Transport Public (CATP)

Entendu l'avis favorable de la Commission Mobilité réunie en séance le jeudi 9 décembre 2021 ;

Entendu l'avis favorable de la Commission Finances/Fiscalité en date du lundi 13 décembre 2021 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau réuni en séance le 15 décembre 2021 ;

Entendu le **Rapport N° 187/2021/CACL** relatif à l'approbation de la passation du marché public par la Centrale d'Achat du Transport Public (CATP) (CATP) pour le compte de la CACL pour l'acquisition de nouveaux bus urbain.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

DONNE ACTE au Président de son **Rapport N° 187/2021/CACL** relatif à l'approbation de la passation du marché public par la Centrale d'Achat du Transport Public (CATP) (CATP) pour le compte de la CACL pour l'acquisition de nouveaux bus urbain.

AUTORISE l'acquisition de 5 nouveaux bus urbains.

APPROUVE le montant estimatif d'**un million cinq cent cinquante mille euros (1 550 000 €)** d'investissement pour l'acquisition de ces nouveaux véhicules.

DECIDE d'imputer les dépenses d'investissement sur le chapitre 21/ article 21 571/ Fonction 815.

AUTORISE la Centrale d'Achat du Transport Public (CATP) à lancer la consultation et à passer le marché public pour son compte.

DESIGNE le représentant de l'Adhérent comme le membre de la commission ad-hoc de la CATP ainsi qu'un suppléant en cas d'empêchement de ce dernier.

AUTORISE le représentant de l'Adhérent à signer la convention de rémunération de la CATP pour cette mission.

AUTORISE le Président à exécuter la présente délibération et à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 17 décembre 2021

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK